

# SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'AIR DANS LE GRAND SUD

## TRIMESTRE N°1 JANVIER - MARS 2023



### LE DIOXYDE DE SOUFRE (SO<sub>2</sub>)

Ce trimestre, les niveaux de fond et de pointe sont globalement en baisse sur l'ensemble du réseau, avec toujours des valeurs élevées à la station des Utilités.

	Base Vie	Forêt Nord	Utilités
Moyenne trimestrielle	1	1	18
Moyenne horaire maximale	46	67	565
Moyenne journalière maximale	15	9	151
Dépassement VLHPE		0	0
Dépassement VLJPE		0	0
Dépassement SI	0		
Dépassement SA	0		
Dépassement VLH	0		
Dépassement VLJ	0		

Données en microgrammes par mètre cube d'air (µg/m<sup>3</sup>)

### LE DIOXYDE D'AZOTE (NO<sub>2</sub>)

Les niveaux de fond et de pointe en dioxyde d'azote sont en baisse ce trimestre à la Base Vie et restent très inférieurs aux valeurs réglementaires.

	Base Vie	Forêt Nord	Utilités
Moyenne trimestrielle	1		
Moyenne horaire maximale	21		
Moyenne journalière maximale	7		
Dépassement SI	0		
Dépassement SA	0		
Dépassement VLH	0		

Données en microgrammes par mètre cube d'air (µg/m<sup>3</sup>)

### LES OXYDES D'AZOTE (NO<sub>x</sub>)

Les niveaux de fond et de pointe en oxydes d'azote sont en baisse sur les stations de suivi végétation du réseau du Grand Sud.

	Base Vie	Forêt Nord	Utilités
Moyenne trimestrielle		1	8
Moyenne horaire maximale		36	132
Moyenne journalière maximale		5	55

Données en microgrammes par mètre cube d'air (µg/m<sup>3</sup>)

### LES POUSSIÈRES FINES (PM<sub>10</sub>)

Les concentrations de fond et de pointe en poussières fines PM<sub>10</sub> sont en hausse par rapport au trimestre précédent sur l'ensemble du réseau.

Un dépassement du seuil d'information et de recommandations a été enregistré à la Base Vie.

	Base Vie	Forêt Nord	Utilités
Moyenne trimestrielle	12	10	23
Moyenne horaire maximale	76	33	131
Moyenne journalière maximale	49	19	64.9
Dépassement SI	1		
Dépassement SA	0		
Dépassement VLJ	0	0	0

Données en microgrammes par mètre cube d'air (µg/m<sup>3</sup>)

#### QUELQUES REPÈRES

	SO <sub>2</sub>	NO <sub>2</sub>	PM10
Valeur limite horaire pour la protection des écosystèmes (VLHPE) - ICPE VALE	570 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 1h glissante <sup>(1)</sup>	-	-
Valeur limite journalière pour la protection des écosystèmes (VLJPE) - ICPE VALE	230 µg/m <sup>3</sup> en moyenne journalière	-	-
Seuil d'information et de recommandation (SI)	300 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 1h glissante	200 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 1h glissante	50 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 24h glissante
Seuil d'alerte (SA)	500 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 3h consécutives	400 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 3h consécutives	75 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 24h glissante
Valeur limite horaire (VLH)	350 µg/m <sup>3</sup> en moyenne horaire <sup>(1)</sup>	200 µg/m <sup>3</sup> en moyenne horaire <sup>(2)</sup>	-
Valeur limite journalière (VLJ)	125 µg/m <sup>3</sup> en moyenne journalière <sup>(2)</sup>	-	50 µg/m <sup>3</sup> en moyenne journalière <sup>(4)</sup>

(1) À ne pas dépasser plus de 24h/an. (2) À ne pas dépasser plus de 3/an. (3) À ne pas dépasser plus de 18h/an. (4) À ne pas dépasser plus de 35/an. (5) À ne pas dépasser plus de 9h/an